



## ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 19/09/2018

Votre annonce n°**18-122611** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.  
Les corrections ou annulation éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
> [Contact client](#)

### F1 - Formulaire Avis de marché

#### Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **89**  
Annonce No **18-122611**  
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Ville de Sens.  
Correspondant : ville de Sens, 100 rue de la République 89100 Sens, tél. : 03-86-95-68-29, télécopieur : 03-86-95-67-53,  
courriel : [marchespublics@grand-senonais.fr](mailto:marchespublics@grand-senonais.fr) adresse internet : <https://www.ville-sens.fr/>.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marches.e-bourgogne.fr>.  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
*Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur* : Services généraux des administrations publiques.

*Objet du marché* : **organisation de séjours " classes de découverte " pour les écoles municipales de la ville de Sens.**  
*Catégorie de services* : 17.  
*CPV - Objet principal* : 63515000.  
*Lieu d'exécution* : .  
*Code NUTS* : FRC14.

L'avis implique un marché public.

*Caractéristiques principales* :

le marché a pour objet l'organisation de séjours " classes de découvertes " pour les élèves des écoles municipales de la ville de Sens.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes.

Les dates définitives ainsi que le nombre exact d'enfants seront indiqués dans chaque bon de commande.

Les montants minimum et maximum annuels du marché :  
Montant minimum annuel : 41 666,67 euros (H.T.)  
Montant maximum annuel : 70 833,33 euros (H.T.)

L'Accord-Cadre prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se termine le 31 août 2019.

Il pourra être renouvelé 2 fois, par tacite reconduction, pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 et /Ou du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction tacite.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard 90 jours avant la date d'expiration de la période en cours.

Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours sans indemnité pour le titulaire du marché

*Options : descriptions concernant les achats complémentaires* : dans le cadre de cette consultation, la collectivité s'autorise à passer des avenants en cas de nécessité.

*Refus des variantes.*

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : - Sur les fonds propres de la collectivité

- imputation budgétaire : 6188 clad

- paiement par mandats administratifs

- une facture par bon de commande

- délai global de paiement : 30 jours

- prix révisables en cas de reconduction.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : en cas de groupement :

- la même société ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

- sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, pour la présentation de l'offre.

Transformation du groupement, si celle-ci est nécessaire pour la bonne exécution du marché :

Lorsque le marché lui a été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

Conformément à l'article 48 III du Décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics " une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public ".

*Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature* : français.

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Conditions de participation* :

*Situation juridique - références requises* : le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 l'ordonnance

n°2015-899.

**Capacité économique et financière - références requises :** capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

**Référence professionnelle et capacité technique - références requises :** - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au cours des 3 dernières années.

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution du marché.  
- présentation d'une liste des principaux services effectués (3 minimum) au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 10 octobre 2018, à 17 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** MAS1815.

**Renseignements complémentaires :** la collectivité se réserve le droit de recourir à la négociation pour les 3 offres les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation : par télécopie ou mail. La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les candidats devront alors répondre dans un délai maximal de 48 heures.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Dijon

22 rue d'Assas B.P. 61616

21016 DIJON

Téléphone : 03 80 73 91 00

Télécopie : 03 80 73 39 89

Mail : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse Internet : [www.dijon.tribunal-administratif.fr](http://www.dijon.tribunal-administratif.fr)

Concernant le service auprès duquel des renseignements concernant l'introduction des recours peuvent également être obtenus :

Ville de Sens

100 rue de la République

89100 SENS

Service de la Commande Publique

Téléphone : 0386956751

Télécopie : 0386956756

Mail : [marchespublics@grand-senonais.fr](mailto:marchespublics@grand-senonais.fr)

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site Territoires numériques : <https://marches.e-bourgogne.fr> en recherche avancée sous la référence Mas1815.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

les candidatures et les offres sont adressées conformément aux procédures des marchés publics :

- par voie électronique sur la plate-forme e-bourgogne à l'adresse suivante :

<https://marches.e-bourgogne.fr>

Par précaution, une copie dite de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique ou sur support papier et être adressée par le candidat dans les délais impartis pour la remise des candidatures/offres selon les modalités d'envoi sous pli cacheté cité ci-dessous en y précisant l'objet du marché et " copie de sauvegarde ".

- toutefois, les candidats peuvent remettre leur proposition par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité sous pli cacheté en y précisant l'objet du marché et " ne pas ouvrir ".

-En ce qui concerne les plis adressés par voie postale, l'adresse est la suivante :

Mairie de Sens

Service de la Commande Publique

Cs70809

100 rue de la République

89100 SENS

-Pour un dépôt en mains propres, le pli doit être remis contre un récépissé de dépôt à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais - 21 boulevard du 14 Juillet à Sens - aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le vendredi de 8h30 à 12 heures et de 14 heures à 16h30, faute de quoi votre proposition sera refusée.

Attention : Si vous faites appel à une société de transport ou coursier, assurez-vous :

- d'une part, qu'ils respectent les horaires imposés dans le présent règlement,

- d'autre part, que votre offre soit remis exclusivement à l'accueil de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais - 21 boulevard du 14 Juillet à Sens faute de quoi votre proposition sera refusée.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 19 septembre 2018.

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON 22 rue d'Assas B.P. 61616 21016 Dijon,

tél. : 03-80-73-91-00, courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr), télécopieur : 03-80-73-39-89 adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr/>.

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement amiable 53 boulevard Vivier Merle 69007 Lyon Cedex 03, tél. : 04-72-77-05-20, courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr), télécopieur : 04-78-92-83-16 adresse internet : <http://lyon.tribunal-administratif.fr/>.

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** - Recours contractuel devant le Tribunal Administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché ;

- recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché. .  
*Mots descripteurs* : Voyage.

---

**Éléments de facturation :**

*Numéro d'engagement juridique* : **MA180045**

*Classe de profil* : Commune

*Siret* : 21890387000010

*Libellé de la facture* : Ville de Sens Ville de Sens 100 rue de la Republique 89100 Sens

---

**Indexation de l'annonce :**

*Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation http://www.boamp.fr* : 10 octobre 2018

*Objet de l'avis* : organisation de séjours " classes de découverte " pour les écoles municipales de la ville de sens

*Nom de l'organisme* : Ville de Sens

*Critères sociaux ou environnementaux* : Aucun



ACCR3585907



---

> [Informations légales](#)